



Le 08 novembre 2017

Le 11 avril 2016, la plupart des Organisations Syndicales représentatives signaient le Protocole Corps Carrières et Rémunérations, ayant vocation à influencer positivement sur l'évolution de l'ensemble de la fonction publique policière.

Ces accords étaient ratifiés sous l'égide du Président de la République François Hollande qui a reçu par deux fois les organisations syndicales à l'Élysée, et sous la houlette des Ministres de l'Intérieur et du Budget de l'époque.

Pourtant, dès cet été des craintes quant au respect de ces engagements émergeaient ; SYNERGIE-OFFICIERS interpellait aussitôt à ce sujet le cabinet du Ministre de l'Intérieur. Une assurance totale et sans aucune ambiguïté était alors donnée quant au maintien des engagements et du calendrier du PPCR.

Le 5 octobre dernier, lors de la présentation du Projet de Loi de Finances par le Ministre de l'Intérieur, l'application du Protocole n'était à aucun moment remise en cause de quelque manière que ce soit par le Ministre.

Cependant, le 18 octobre lors de son annonce relative au même PLF, le Ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard DARMANIN annonçait le gel du PPCR dans la fonction publique pour l'année 2018.

Interpellé à ce sujet par l'ensemble des OS lors du CTRPN du 20 octobre, le Directeur Général de la Police Nationale indiquait qu'« en l'état de (ses) connaissances rien ne (lui) permettait d'affirmer que les annonces de Gérard DARMANIN ne s'appliquent pas aux policiers ».

Cette double négation, tout autant que l'annonce publique du Ministre de l'Action et des Comptes publics, sont inquiétantes.

Si d'aventure le gouvernement en place décidait de revenir sur la parole donnée par le gouvernement précédent, les conséquences seraient catastrophiques à tout point de vue.

Pour en mesurer l'importance, il convient de distinguer parmi les évolutions ratifiées le 11 avril 2016, les mesures propres au PPCR et celles obtenues en parallèle :

- 1 Le PPCR à proprement dit (augmentation indiciaire, bascule prime / points)
- 2 Les mesures purement catégorielles (ISSP, fusion Lieutenants/Capitaines, création du GRAF, échelon spécial...)
- 3 Les mesures sociales (logement, transports, mutuelles,...)



Le spectre du gel du PPCR ne devrait donc pas impacter les parties 2 et 3.

Seules seraient donc concernées les mesures indiciaires, à savoir l'augmentation des indices et le transfert primes/points au sein de la grille de traitement 2018.

Cependant, la Police Nationale ayant la particularité d'avoir mis en œuvre le PPCR de façon anticipée depuis le 1^{er} janvier 2017, quel serait l'impact exact de l'éventuel gel indiciaire pour 2018 ?

La question se pose de manière prégnante également quant au calendrier de déploiement des nouvelles IRP de chefs de services, dont une partie est programmée pour 2018. Ces mesures ne figurent normalement pas dans le PPCR, mais doit-on craindre un report ?

Enfin, l'administration ayant clairement démontré depuis le début de l'année son incapacité à mettre en œuvre dans des délais raisonnables les premières mesures du Protocole, du fait d'un sous-dimensionnement au sein du BOP des moyens subséquents à l'augmentation de la tâche (alors que les effectifs du Bureau des Commissaires de police sont pléthoriques...), comment ne pas craindre que le gel de mesures prévues pour 2018 ne vienne pas encore enkyster un système qui fonctionne déjà au ralenti ? D'autant que les boîtes Dialogue ont été configurées pour une application programmée du Protocole en 2018...

Indépendamment, toute remise en cause du calendrier du PPCR est intolérable !

Au-delà même de l'irrespect de la parole d'Etat donnée, ce qui est gravissime, l'éventuel report de mesures pécuniaires méritées pour les policiers est irresponsable et ignominieux dans le contexte actuel de sollicitation des forces de l'ordre.

Comment justifier qu'on revienne sur des avantages acquis, alors que les dangers qui pèsent sur notre société n'ont jamais été aussi prégnants, et que les policiers n'ont de fait jamais été autant mobilisés, que ce soit pour lutter contre le risque terroriste, les flux migratoires et l'explosion des violences contre les policiers ?

Au moment où ce gouvernement veut lancer en grande pompe la Police de Sécurité du Quotidien, il souhaiterait donc en parallèle revenir sur des mesures indiciaires dûment obtenues ?



Dans ces conditions, compte tenu d'un climat social dégradé, l'engagement des forces de l'ordre dans le futur sera à la hauteur de la reconnaissance de l'Etat à leur égard !

Ils n'accepteront pas une baisse de leur pouvoir d'achat au moment où on leur en demande toujours plus !

La CFE-CGC, confédération majoritaire au sein du Ministère de l'Intérieur et à laquelle SYNERGIE-OFFICIERS appartient, au même titre qu'Alliance PN, le SICP et le SNAPATSI, a saisi le Président de la République sur ce sujet, et déterminera sa position dans les semaines à venir en fonction des réponses qui seront données.

Elle ne s'interdit aucun moyen d'action selon ce qui lui sera annoncé !



Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**